

# Rapport d'évaluation : progrès enregistrés par l'Australie dans sa réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial de 2013

| Décision WHC 2013<br>(37 COM 7B.10)  | Progrès enregistrés depuis juin 2013   | Statut  |
|--|--|---|
| <b>3. Évaluations stratégiques et Plan de développement durable à long terme Reef 2050</b> | <p><b>Évaluations stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des versions préliminaires des évaluations stratégiques de la gestion de la totalité du bien et des zones côtières adjacentes ont été publiées le 1er novembre 2013 pour une période de consultation publique jusqu'au 31 janvier 2014 et une consultation active avec les principales parties prenantes et la collectivité en général.</li> <li>• Les versions préliminaires des évaluations stratégiques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– sont les plus importantes et les plus détaillées de ce genre jamais entreprises en Australie</li> <li>– concluent que la Valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité de la Grande Barrière de Corail ont été dans l'ensemble préservées même si certains aspects de la santé globale de la Grande Barrière montrent un certain déclin</li> <li>– proposent un renforcement de la gestion dans certains domaines clés de façon à réduire les risques qui pèsent sur la Grande Barrière, à stopper et faire rétrocéder son déclin et à rétablir son état de santé et sa capacité de résistance, notamment, mais sans toute fois s'y limiter :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en adoptant un cadre de gestion axé sur l'obtention de résultats clairs en ce qui concerne l'avenir des valeurs de la Grande Barrière et répondant à des objectifs spécifiques mesurables</li> <li>▪ en développant une politique d'évaluation des impacts cumulatifs permettant de fournir une approche transparente, cohérente et systématique en matière d'évaluation, à travers les juridictions, des impacts cumulatifs d'activités ayant lieu à l'intérieur et dans le voisinage immédiat de la région</li> <li>▪ en élaborant une politique d'avantage net permettant de guider le choix des actions à prendre pour rétablir la bonne santé de l'écosystème</li> <li>▪ en mettant en place un programme de rétablissement du récif pour résoudre des problèmes locaux à l'échelle locale</li> <li>▪ en créant un programme de suivi intégré sur l'ensemble du récif.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>Plan de développement durable à long terme Reef 2050</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail sur l'élaboration du Plan de développement durable à long terme Reef 2050 pour la GBRWHA a commencé et des mesures ont été prises pour permettre une participation initiale du public à ce projet.</li> <li>• Parmi les éléments proposés pour le Plan de développement durable à long terme Reef 2050 figurent :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– une vision pour la Zone de patrimoine mondial de la Grande Barrière de Corail reflétant la diversité des intérêts et des usages dans le bien, protégeant sa Valeur universelle exceptionnelle, maintenant son intégrité et intégrant les trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique)</li> <li>– un tableau de résultats incluant les objectifs et les résultats recherchés en matière de protection de la Valeur universelle exceptionnelle</li> <li>– des actions de gestion adaptative visant à obtenir des résultats et à atteindre des objectifs, tirées principalement des évaluations stratégiques et axées sur des aspects critiques de travaux nouveaux ; elles comprennent, sans toutefois y être limitées :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une approche normalisée en matière d'évaluation des impacts cumulatifs</li> <li>▪ la mise en œuvre d'une politique d'avantage net dans l'évaluation des projets ou des actions</li> <li>▪ la sélection de programmes qui ont montré leur efficacité pour élaborer un plan de rétablissement du récif</li> </ul> </li> <li>– un programme intégré de suivi et de notification pour mesurer le succès du plan</li> <li>– une Fondation pour la Grande Barrière pour améliorer la qualité de l'eau et l'habitat côtier, un Plan de protection des dugons et des tortues et un programme de contrôle de l'étoile de mer couronne d'épines (Acanthaster).</li> <li>– la présentation du plan à la 39<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial en 2015.</li> </ul> </li> </ul> | En<br>bonne voie<br> |

| Décision WHC 2013<br>(37 COM 7B.10)  | Progrès enregistrés depuis juin 2013   | Statut   |
|--|--|--|
| <b>4. Gestion du développement dans le port de Gladstone et dans l'île Curtis</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'étude indépendante sur le port de Gladstone est achevée et ses rapports ont été rendus publics en deux étapes (juillet et novembre 2013). Les deux gouvernements d'Australie et du Queensland ont accepté de prendre en compte les principes proposés par l'étude, en matière d'optimisation du port, lors de la planification du développement futur du port et de ses opérations dans la Zone de patrimoine mondial de la Grande Barrière de Corail.</li> <li>Le partenariat pour un port de Gladstone sain a été lancé et mis en œuvre. Son but est de rassembler la collectivité, le secteur industriel, les milieux scientifiques, le gouvernement, les organismes de droit public et la direction pour préserver et améliorer l'état de santé du port de Gladstone.</li> <li>La version préliminaire du Plan de gestion du transport maritime dans le nord-est a été rendue publique. Ce plan expose les intentions de l'Australie en matière de renforcement de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement et envisage en particulier de nouvelles mesures pour minimiser et gérer les risques que le transport maritime fait peser sur la Valeur universelle exceptionnelle de la GBRWHA.</li> </ul> | En bonne voie<br>   |
| <b>5. Qualité de l'eau</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Plan de protection de la qualité de l'eau de la Grande Barrière de 2013 (Plan de la Grande Barrière) a été rendu public, sur la base d'une déclaration scientifique commune révisée.</li> <li>Le rapport d'évaluation du Plan de la Grande Barrière de 2011 a été rendu public et a montré une progression constante vers les objectifs fixés en matière de qualité de l'eau.</li> <li>Les gouvernements de l'Australie et du Queensland ont confirmé en décembre 2013 leur engagement envers le Plan de la Grande Barrière.</li> </ul>  | En bonne voie<br>   |
| <b>6a. Aucun développement pouvant avoir un impact individuel ou cumulatif sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun développement pouvant avoir un impact inacceptable sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien n'a été approuvé et toutes les décisions prises depuis la publication de la version préliminaire des évaluations stratégiques sont compatibles avec ces évaluations.</li> <li>Les projets référés et évalués en vertu de l'<i>Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999</i> (EPBC Act) (Loi de 1999 sur la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement) incorporent de façon explicite la Valeur universelle exceptionnelle dans leurs processus de prise de décision</li> <li>Tout projet de développement qui pourrait avoir un impact sur la Grande Barrière de Corail ne sera approuvé qu'assorti des conditions les plus strictes garantissant des normes environnementales élevées et un avantage net pour le bien, notamment la protection de sa Valeur universelle exceptionnelle et de son intégrité.</li> </ul>   | En bonne voie<br>   |
| <b>6b. Aucun développement portuaire à l'extérieur des zones portuaires existantes et établies de longue date</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun nouveau développement portuaire ou projet d'infrastructure portuaire attendant n'a été approuvé à l'extérieur des principales zones portuaires existantes ou établies de longue date dans la région de la Grande Barrière de Corail.</li> <li>La version préliminaire de la stratégie pour les ports du Queensland, rendue publique en octobre 2013, envisage de concentrer le développement portuaire dans le périmètre des ports importants déjà existants et de définir des critères légaux en matière de plan directeur pour les ports.</li> <li>À l'extérieur des ports importants établis de longue date, le gouvernement du Queensland interdira également pour les dix prochaines années le dragage d'infrastructure destiné au développement de nouveaux équipements portuaires d'eau profonde au sein de la GBRWHA.</li> </ul>  | En bonne voie<br> |
| <b>6c Garantir que la législation en place demeure suffisamment forte et adéquate pour préserver et renforcer la Valeur universelle exceptionnelle</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets de développement examinés selon les lois fédérales et celles de l'état de Queensland sont évalués avec une meilleure compréhension et prise en compte de la Valeur universelle exceptionnelle de la GBRWHA. Une série de produits ont été conçus, notamment une version préliminaire des Directives de référence de la loi EPBC concernant la Valeur universelle exceptionnelle de la zone de patrimoine mondial de la Grande Barrière de Corail.</li> <li>L'Australie s'emploie à mettre en place un processus unique rationalisé, pour les processus d'approbation de projets en matière d'environnement, qui maintient un haut niveau de normes environnementales.</li> </ul>  | En bonne voie<br> |
| <b>7. Protection et gestion globales du bien</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'Australie continue d'enregistrer des progrès substantiels dans la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial et des recommandations de la mission de suivi et s'est engagée à prendre des actions correctives pour préserver la Valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité de la Zone de patrimoine mondial de la Grande Barrière de Corail.</li> <li>La protection et la gestion actuelles du bien reposent toujours fermement sur une base solide qui continuera à être renforcée.</li> <li>La Direction du Parc marin de la Grande Barrière de Corail prépare son rapport 2014 sur les perspectives de la Grande Barrière de Corail qui doit être publié vers le milieu ou la fin de l'année 2014.</li> </ul>   | En bonne voie<br> |
| <b>8. Soumission du rapport de l'État partie avant le 1er février 2014</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport de l'État partie pour 2014 est achevé.</li> <li>Le Comité du patrimoine mondial a été informé de tous les projets de développement sous la forme de rapports réguliers adressés au Centre du patrimoine mondial.</li> <li>Un nouveau rapport de l'État partie sera soumis en 2015.</li> </ul>  | Terminé<br>       |